

## DELIBERATION N° 2004/06-02 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2003 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2003, afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement :	- 189 260,38 euros
- résultat de clôture de fonctionnement :	+ 1 348 494,57 euros
- résultat global :	+ 1 159 234,19 euros

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'affecter au budget supplémentaire 2004 l'excédent de fonctionnement de clôture au compte 1068 (section d'investissement - excédent de fonctionnement capitalisé) pour financer les différents travaux d'investissement, soit 1 348 494,57 euros.\_